

Lignes directrices pour l'élaboration des niveaux de référence REDD+ :

Principes et recommandations

Résumé

Préparé pour
le **Gouvernement norvégien**



Meridian Institute

Connecting People to Solve Problems

Résumé

Le présent rapport propose des lignes directrices applicables au développement de niveaux de référence (NR) REDD+ au titre de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC).¹ Il identifie les principes qui doivent être appliqués, les étapes à suivre et les données nécessaires, et explique comment les données peuvent ensuite être analysées pour produire des estimations scientifiquement crédibles des émissions et absorptions historiques des émissions de gaz à effet de serre (GES) des forêts, qui peuvent ensuite être utilisées pour projeter des NR pour les pays en développement.

Les NR REDD+ serviront de point de référence pour la mesure des futures réductions et absorptions de gaz à effet de serre (GES) et des progrès accomplis par les pays en développement Parties à la CCNUCC en matière de réduction des émissions forestières. Conformément aux décisions prises par la Conférence des Parties à la CCNUCC, les NR peuvent être compris comme des scénarios de base de maintien du statu quo (*business as usual* - BAU) élaborés en prenant en considération les niveaux historiques des émissions et des absorptions, ajustés en fonction des circonstances nationales si cela est nécessaire pour en améliorer la fiabilité.

La préparation de NR REDD+ doit être effectuée en conformité avec les principes applicables aux inventaires des émissions et absorptions nationales de GES du Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (GIEC). Ces principes incluent : (1) la transparence, (2) l'exhaustivité, (3) la cohérence, (4) la comparabilité, et (5) la précision. Ils impliquent que les NR soumis à la CCNUCC doivent être corroborés par des informations qui permettent une évaluation technique des données, des méthodologies et des procédures employées pour leur élaboration, et une documentation expliquant comment le NR proposé respecte ces principes.

Les pays en développement devraient commencer la construction de leurs NR en élaborant des estimations scientifiquement crédibles de leurs émissions et absorptions sur la base des données collectées conformément aux normes généralement reconnues. Ces estimations peuvent être établies pour les trois catégories GIEC de changement d'affectation des terres forestières et non-forestières

couvrant toute la gamme de REDD+. Ces catégories incluent « la conversion des forêts en d'autres terres » (qui couvre la déforestation), « les forêts qui restent forêts » (qui couvre la dégradation des forêts, la conservation des forêts, la conservation des stocks de carbone forestier existants, et la gestion durable des forêts) et les « autres terres converties en forêts » (qui couvre l'afforestation et la reforestation). Le GIEC fournit des méthodes permettant d'estimer les émissions dans chacune de ces trois catégories. Des NR uniques permettent de capturer les résultats de toutes ces activités, exprimés en termes d'émissions ou d'absorptions.

Les pays en développement devraient établir des « données d'activité » et des « facteurs d'émission » permettant d'estimer les émissions et les absorptions. Les données d'activité pour les activités REDD+ correspondent aux données de changement de surfaces, exprimées en hectares par an. Les facteurs d'émission correspondent aux émissions ou absorptions de GES par unité de surface, (par ex. tonnes de CO₂ émis par hectare de déforestation). La production de données d'activité et de facteurs d'émission pertinents pour les NR doit inclure les étapes suivantes :

- Définition de forêt adoptée par le pays
- Définition des réservoirs et gaz à effet de serre inclus dans le NR
- Détermination de la période historique retenue pour les estimations des émissions
- Description des méthodes employées pour l'estimation des stocks de carbone
- Estimation de la superficie convertie à d'autres affectations des sols
- Détermination des tendances en matière de conversion des forêts
- Estimation de la superficie de forêts dégradées
- Description des méthodes employées pour estimer les facteurs d'émission de la dégradation

Lorsque les données pertinentes ne sont pas disponibles ou lorsqu'elles sont inadéquates, il convient que les pays se procurent ces données pour préparer un NR. Les pays peuvent commencer par élaborer un plan, précisant les étapes et les données nécessaires pour aboutir à des estimations robustes des émissions et absorptions historiques. Si les données existantes ne remplissent pas les critères de qualité fixés, de nouvelles données devront être recueillies, notamment :

¹ REDD+ : Réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt, et le rôle de la conservation des stocks de carbone, de la gestion durable de la forêt et de l'augmentation des stocks de carbone.

- Des données spatialement explicites pour la stratification des terres
- Des données d'activité spatialement explicites sur la déforestation et la reforestation brutes
- Des données d'activité relatives à la dégradation des forêts et l'amélioration des stocks de carbone
- Des agents clés ou déterminants de la déforestation et de la dégradation
- L'analyse des principaux réservoirs
- Des estimations des facteurs d'émission par strate et type d'activité

Un NR peut être ajusté par rapport aux projections fondées sur les valeurs historiques lorsque cela permet d'améliorer sa fiabilité en tant que référence pour les mesures d'émission. Ces ajustements devraient être justifiés et étayés par des données empiriques robustes et vérifiables. Des ajustements peuvent être justifiés, par exemple, lorsqu'on dispose de suffisamment de preuves que la mise en application de politiques nationales, notamment des programmes d'investissement et de développement auront des impacts majeurs sur l'utilisation future des forêts.

Des circonstances généralisées, comme par exemple le degré dans la transition forestière, les niveaux de revenu ou les moteurs de la déforestation mondiale, ont parfois été considérés comme des circonstances nationales pertinentes. Toutefois, à ce stade, nous ne disposons pas de suffisamment de preuves empiriques pour suggérer un ajustement général des NR sur la base de ces facteurs. Ces circonstances peuvent être pertinentes pour l'établissement de références et d'ajustements pour le financement fondé sur les résultats, qui ne relèvent pas du présent rapport.

Des NR sous-nationaux devraient être élaborés conformément aux mêmes règles et principes que les NR nationaux. Ils devraient suivre une série de critères communs qui facilitent la réconciliation ultérieure des NR au niveau national. Lorsqu'un pays adopte un NR national, le NR sous-national pourrait rester valide jusqu'à la période prévue pour son réexamen, à condition que le gouvernement national assure la cohérence entre le NR national et le NR sous-national existant.

Les annexes au présent rapport comprennent une illustration de la manière dont les recommandations qu'il contient pourraient se traduire en lignes directrices de la CCNUCC pour la préparation de REDD+ RL, ainsi que des exemples de développements de RL au Brésil et au Guyana.

Le présent rapport est du domaine public. Les auteurs encouragent une dissémination aussi large que possible de ce document. Les utilisateurs peuvent le télécharger, le sauvegarder ou le distribuer sous forme électronique ou sous tout autre format, y compris une traduction en langue étrangère, sans autorisation écrite. Nous demandons cependant que si vous le distribuez, vous en créditez les auteurs et mentionniez le site Web <http://www.REDD-OAR.org> et ne changiez rien au texte.

Une copie électronique du rapport en entier est disponible à l'adresse suivante: <http://www.REDD-OAR.org>

Le gouvernement de la Norvège a confié au Meridian Institute la mission de faciliter l'évaluation d'une série d'options portant sur les éléments fondamentaux de la composante REDD+ de l'accord de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) à Copenhague. En décembre 2008, cette évaluation a donné lieu à un processus consultatif et analytique dont les résultats sont résumés dans le rapport intitulé REDD : Un rapport d'évaluation des choix (REDD-OAR), publié en avril 2009. En juillet 2009, le Meridian Institute a réalisé une suite de cette évaluation dans le rapport intitulé REDD+ : Évaluation des choix institutionnels (REDD+-IOA). En lien avec la préparation du présent rapport, le Meridian Institute a procédé, en juin 2011, à une évaluation des questions techniques et procédurales applicables aux modalités relatives aux Niveaux de référence REDD+ (NR - REDD+). (Ces rapports peuvent être consultés sur le site www.REDD-OAR.org). Ces rapports ont bénéficié d'un accueil favorable et se sont révélés utiles pour les négociateurs de la CCNUCC et les autres parties prenantes.

En préparation de la Conférence des Parties (CdP)-17 qui se tiendra à Durban (Afrique du Sud) en décembre 2011, le gouvernement de la Norvège a confié au Meridian Institute l'initiation d'un processus similaire sur le développement de modalités pour les niveaux de référence REDD+, afin d'appuyer et d'informer les Parties à la CCNUCC et les autres parties prenantes. Plus précisément, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a été prié d'élaborer des modalités applicables aux niveaux d'émission de référence des forêts et des niveaux de référence forestiers qui seront soumises à l'examen de la CdP-17.

Les niveaux de référence (NR) sont un élément essentiel du cadre international d'incitation REDD+. Les NR fixent des scénarios de référence par rapport auxquels les émissions effectives sont mesurées, les réductions d'émissions étant estimées par différence entre les NR et les émissions effectives. Les NR fournissent ainsi la base de mesure du succès de REDD+.

Le présent rapport sur les lignes directrices applicables à la préparation de NR REDD+ a pour objet d'informer la préparation de NR par les pays en développement Parties à la CCNUCC. L'évaluation a été réalisée de la même manière que pour le REDD-OAR et le REDD+ IOA, à savoir via une analyse et une évaluation systématique réalisées par un groupe d'experts diversifié et indépendant et un dialogue facilité entre les négociateurs de la CCNUCC, les experts et les autres parties prenantes.

Le Meridian Institute, une organisation non gouvernementale à but non lucratif de réputation internationale pour l'organisation et la facilitation de dialogues et d'évaluations neutres et indépendants, constitue de notre point de vue le modérateur idéal pour ce processus. Nous espérons sincèrement que le processus facilité par le Meridian Institute sur les lignes directrices applicables à l'élaboration de niveaux de référence REDD+ : Principes et recommandations contribuera à ce dialogue essentiel.



Hans Brattskar
Ambassadeur

Envoyé spécial en charge de la politique internationale sur le changement climatique